

(1)

Bonnemé 1871 -

LES ÉCOLES BILINGUES

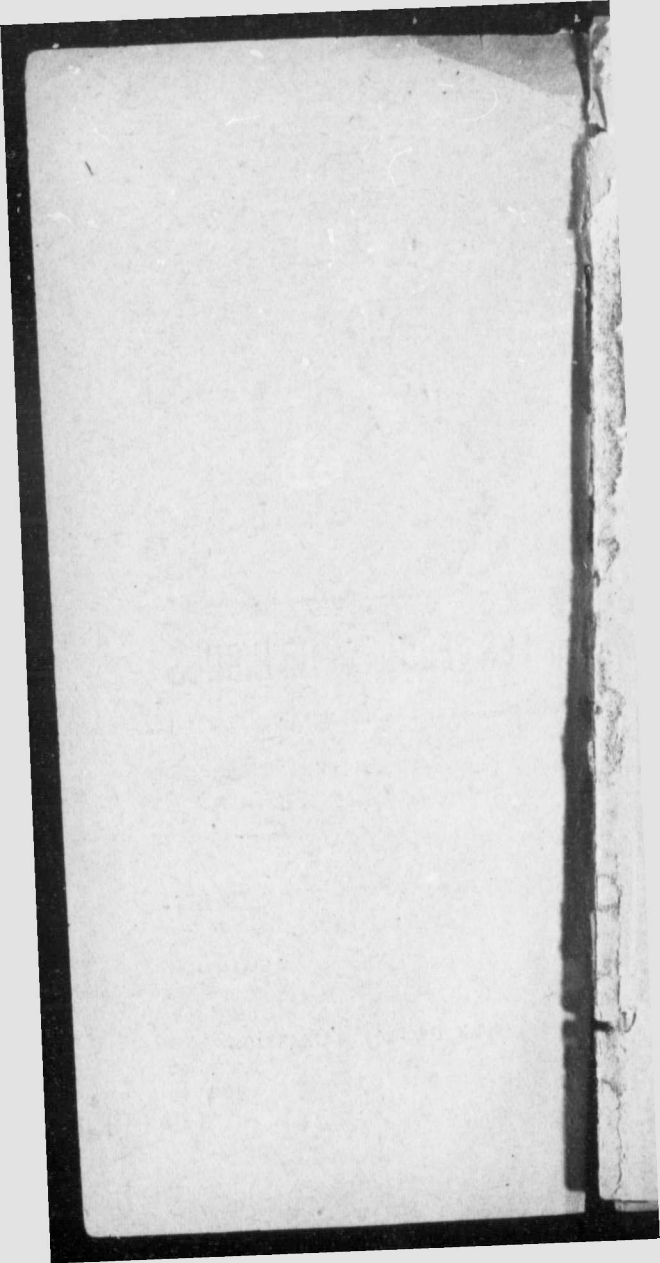
Père Charles Cholebois
art 1

cap-3
Aux prêtres d'Ontario.

01-CRC

1910

-13



LES ECOLES BILINGUES

18 janvier, 1910.

Monsieur le Président,

Monsieur le Président du Congrès.

Monsieur le Sénateur.

Vénérés Confrères,

Les organisateurs de la présente réunion m'ont prié de vous entretenir pendant 15 minutes de la question des écoles bilingues. Voici en style télégraphique, quelques données qui nous semblent importantes et qui ne trouveront pas place dans les séances régulières du Congrès:

1o Nécessité de l'école bilingue.

2o Quelle sorte d'école bilingue nous devons chercher à établir.

3o Rôle du prêtre dans cette entreprise.

1o NECESSITE DES ECOLES BILINGUES.

Que désirons-nous en définitive? Que veulent tous ces délégués venus à Ottawa? Nous désirons et ils désirent, n'est-ce pas, que dans Ontario nos Canadiens français présents et futurs conservent et leur langue et

leurs coutumes et leur mentalité distinctive; le tout, comme sauvegarde de leur religion. Voilà le but nécessaire à atteindre.

Or, je ne crains pas d'avancer que sans écoles bilingues, il est impossible d'arriver à ce but. Les faits hélas! ne prouvent que trop mon assertion. Visitez les endroits où nos Canadiens-français, mêlés à une population anglaise ou irlandaise, n'ont qu'une école anglaise: allez à Almonte, à South Gloucester à Renfrew, à Calgary, etc. etc., partout vous verrez les mêmes résultats: les vieux parents conservent leurs coutumes, leur langue en la surchargeant de maints anglicismes. Leurs enfants plus âgés, pour la plupart comprennent le français, le parlent difficilement, et surtout ne veulent pas le parler. Les enfants plus jeunes ne parlent généralement que l'anglais, se moquent des coutumes canadiennes et souvent rougissent de leur nom français, s'ils ne lui ont pas déjà donné, sous l'inspiration de leur maître d'école, une tournure anglaise. Donc: nécessité de l'école bilingue.

2o. QUELLE SORTE D'ECOLE BILINGUE NOUS DEVONS CHERCHER A ETABLIR.

Mais quelle doit être cette école bilingue? Je réponds d'une façon générale qu'elle doit être de nature à nous faire sûrement atteindre notre but: la conservation de la

langue, des coutumes, de la mentalité distinctive de nos compatriotes. Nulle autre école, ne doit nous satisfaire. Or, vous le savez, il y a eu au moins trois sortes ou trois degrés d'école bilingue. Examinons les séparément.

1o En certains endroits on appelle école bilingue, une école ou une classe où l'enseignement est donné en anglais, par des maîtres de langue anglaise ou par des Canadiens-français qui ne parlent français qu'à certaines heures, avec des manuels anglais; seulement, on enseigne le français une ou deux heures par jour, ou 2 ou 3 heures par semaine. De telles écoles existent en maintes paroisses de cette province. J'ai constaté de mes yeux et de mes oreilles que de telles écoles sont absolument impropres, à conserver notre langue et notre nationalité. Au point de vue de la langue les résultats sont insuffisants, pour ne pas dire nuls. Les jeunes gens parlent l'anglais et bientôt ne parlent que l'anglais.

Un effet caractéristique de ce système est d'inspirer aux élèves, une vraie répugnance pour le français. Ces classes de français deviennent pour eux ce qu'étaient les classes d'anglais pour nous dans les collèges. Au point de vue de la mentalité, c'est l'anglicisation immédiate. Donc ce système n'est pas du tout acceptable.

2o Dans la deuxième catégorie d'écoles bilingues, les deux langues sont mises absolument sur le même pied et enseignées simultanément, à toutes les heures du jour. Ce système est moins désastreux sans doute, que le précédent. Cependant, il offre de très grands inconvénients. L'enfant entasse pêle mêle, dans sa mémoire, des mot anglais et français. A la fin il ne sait ni l'une ni l'autre langue. Il va prendre une walk avec un chien en attendant qu'il ait du fun au moving pictures.

C'est ce système que Mons. C. J. Magnan, professeur éminent de l'école normale Laval, à Québec, et directeur de l'Enseignement Primaire condamnait publiquement, à Ottawa même il y a quelques années, comme antipédagogique; et que Mons. Henri Bourassa appelait "Un crime de la lèse pédagogie "

Concluons que cette sorte d'école bilingue, n'est pas encore acceptable.

3o Enfin voici l'école bilingue qu'il nous faut:

C'est une école ou une classe, où l'on enseigne le français **d'abord** et **surtout** et l'anglais par surcroît, selon les besoins locaux. Dans cette école, le maître est canadien-français, les livres sont français. L'enseignement se donne en français, excepté aux heures consacrées à l'enseignement de l'anglais. L'inspecteur est canadien-français catho.

lique. En un mot c'est un école de langue et de mentalité canadienne-française, dans laquelle on enseigne l'anglais, comme langue étrangère

Messieurs, cette seule définition suffit à nous faire voir que c'est cette école et cette école seulement, qui sauvera les Canadiens-Français d'Ontario. C'est à elle qu'ont recours nos frères des Etats-Unis, et les Acadiens.

Permettez-moi d'ajouter, que pour compléter l'idéal, cette école devrait être une école catholique: séparée et non pas une école publique. (a) L'école publique étant neutre de par la loi est toujours condamnée en principe par l'Eglise. Quand même, en pratique on la rendrait quasi catholique, elle n'en est pas moins un scandale pour les catholiques, et un mauvais précédent, dont nos ennemis se servent contre nous. (b) Le prêtre peut exercer plus d'influence dans une école séparée que dans une école publique, parce que dans la première il a droit de visite, de par la loi. (c) Enfin l'école séparée est visitée par un inspecteur catholique canadien-français, qui questionne en français, les enfants, sur le catéchisme non moins que sur la géographie, l'histoire, etc. L'école publique a une inspecteur protestant anglais, qui ne questionne ordinairement pas sinon jamais, en français ni sur le catéchisme ni sur aucune matière française. Quel scandale pour les enfants!

Quelques confrères se demandent peut-être si les écoles bilingues de la 3ième catégorie sont chose possible sous la loi d'Ontario. Je réponds: Elles sont tellement possibles qu'elles existent depuis longtemps, dans Ottawa et dans le Nouvel Ontario. et ailleurs, sans aucunes réclamations de la part du gouvernement. Si elles existent à Ottawa pourquoi n'existeraient-elles pas ailleurs, c'est la même loi partout. De grâce, ayons donc du français dans les écoles, efforçons-nous d'avoir des instituteurs munis des brevets nécessaires, et hâtons-nous d'établir le fait accompli. Soyons assurés qu'on nous laissera tranquilles. Je sais de bonne source, que le gouvernement l'ignore pas le mouvement en faveur du français et qu'il ne demanderait pas mieux que de laisser le français s'introduire dans les écoles, pourvu qu'il ne soit pas obligé de modifier la loi par un acte parlementaire. C'est ici le cas de dire avec Mgr Langevin: "Dans une province à majorité anglaise, si nous voulons avoir des droits, prenons-les, car nous n'aurons que ceux que nous prendrons".

Puisque je traite de la possibilité d'établir des écoles ou classes vraiment françaises, j'ajouterai que la chose est possible même dans les paroisses à population catholique, mixte. Il n'y a qu'à partager les enfants, d'après leur nationalité, en

des classes différentes. Puis on pré-
pose un instituteur de langue anglai-
se à la classe anglaise et un institu-
teur de langue française à la classe
française. Les frais n'en sont pas
augmentés, et tout le monde est
content. C'est ce que nous avons fait
depuis 10 ans dans la paroisse mix-
te de l'ancien village d'Ottawa-East.

Une difficulté réelle se présente
dans les endroits où l'on ne peut a-
voir qu'une seule classe pour une
population mixte. La meilleure solu-
tion de ce cas serait d'avoir un insti-
tuteur canadien-français possédant
bien l'anglais, ou vice versa. Pen-
dant que l'instituteur enseigne en
français aux jeunes Canadiens,
prières, catéchisme, grammaire etc.,
les élèves de langue anglaise sont
occupés à l'écriture, aux problèmes
d'arithmétique ou encore à revoir
leurs leçons, et vice versa; avec cette
différence toutefois que les jeunes
Canadiens peuvent se mêler aux é-
lèves de langue anglaise pour l'étu-
de l'anglais. La chose est possible
puisque'elle a été mise en pratique
dans notre école pendant plusieurs
années et tout le monde était con-
tent.

Si nous pouvions faire autoriser
le français en assez large part à
l'examen d'entrée à l'école secondai-
re la cause du français serait en
partie sauvée, parce que nous au-
rions à notre disposition, un cours
primaire français complet, sinon de

droit au moins de fait. Que nos instances s'élèvent fortes et nombreuses et nous l'obtiendrons.

30 ROLE DU PRETRE

Nous venons de décrire l'école, qu'il nous faut, et de voir la possibilité de la procurer à nos compatriotes. Il nous reste à considérer, le rôle que le clergé devra jouer dans cette importante entreprise.

L'action du prêtre ici, est indispensable. Elle doit même être prépondérante, soit qu'il s'agisse de les maintenir, et d'en assurer le succès.

Il est évident que les vraies écoles bilingues s'établiront, si nos Canadiens le veulent résolument. Or, on le constate partout, nos Canadiens laissés à eux-mêmes marchent tête baissée à l'anglicisation: Affaire d'insouciance, d'orgueil mal compris, d'intérêts temporels, etc., etc. Absorbés qu'ils sont, par les soins de leurs nombreux enfants, ils ne pensent qu'aux avantages immédiats et temporaires, sans se préoccuper assez, des conséquences futures. Qui les arrêtera, sur cette pente néfaste? Qui réveillera leur patriotisme? Le Prêtre... Et en cela il ne fera que remplir son devoir. N'est-il pas, ex officio, appelé à pratiquer et à prêcher toutes les vertus?

Or le vrai patriotisme est une vraie vertu, que les théologiens appellent "pietas" et qui ne diffère pas essentiellement de la piété due aux parents.

Le prêtre doit donc, ex-officio, pratiquer et prêcher le vrai patriotisme et le prêcher sans cesse comme il fait pour les autres vertus. Qu'il s'y mette, et il verra bientôt, que chez nos braves Canadiens-Français, le patriotisme est, comme la foi un feu sacré, qui peut quelquefois paraître éteint, mais qui s'enflamme bientôt sous le souffle du prêtre. C'est donc au prêtre à donner la première impulsion, à provoquer les bons vouloirs. Ceci fait, il faut qu'un homme instruit, étudie la loi des écoles pour en tirer tous les avantages possibles. Il faut qu'un homme, influent, désintéressé, dévoué, patient, constant, se mette à la tête du mouvement organise les énergies, éloigne les obstacles, convoque les assemblées et pour avoir plus d'influence se fasse élire commissaire ou secrétaire-trésorier. Or, instruction, désintéressement, dévouement héroïque et constance inébranlable sont autant de vertus que l'on trouvera sûrement sinon exclusivement chez Monsieur le Curé.

L'oeuvre une fois mise en marche tout ne sera pas fini. Le prêtre devra l'entourer de soins tout paternels: au point de vue temporel, en surveillant le prélèvement des taxes (les protestants ne se font pas scrupule de s'approprier une partie des taxes des écoles séparées), en s'efforçant de trouver des instituteurs compétents etc, etc. Au point de vue patriotique, il inculquera aux maî.

leur nationalité et à leur langue, tout comme il leur inspire l'amour de sa religion et de l'Eglise.

Le prêtre insistera souvent auprès des parents pour qu'ils envoient assidûment leurs enfants à l'école et qu'ils les y laissent le plus longtemps possible.

Je viens de mentionner l'oeuvre du recrutement des instituteurs. C'est là croyez m'en, l'oeuvre la plus urgente et la plus indispensable: et pour cette oeuvre encore c'est **beaucoup** sur le clergé que l'on compte.

Vénérés confrères, nous avons tous à coeur d'être les dignes prêtres de l'Eglise Catholique qui se préoccupe au plus haut chef des oeuvres d'éducation. Nous tenons, de toute notre âme, à la survivance de notre race: eh bien ayons un dévouement sans bornes pour nos écoles bilingues séparées, et encore une sera sauvée par le clergé: